

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - LE 28 NOVEMBRE 2016 À 19h30
SÉANCE OUVERTE À 19H30**

PRÉSENTS : Anne FROMENT, Reynald MEGRET, Patricia PENARD, Didier PAPAVOINE, Olivier RICOLLEAU, Stéphanie LUCAS, Ludovic BULKE, Alexandre DERREY, Alain DRUON, Salvator TARGIANI, Roland BIAGETTI, Alain MARC

ABSENTS : Denis MARC

POUVOIRS : Florence POIRAT à Patricia PENARD, Angélique GUENAUULT à Stéphanie LUCAS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia PENARD

ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29/09/2016 a été apposé au registre des délibérations, affiché en mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune. Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire. Aucune observation n'étant signalée, le compte rendu est signé ce jour.

Madame le Maire informe les conseillers que Véronique LEROY, actuellement en remplacement du poste d'Ophélie CLERJAUD, est présente et participe à la prise de notes pour l'élaboration du compte-rendu en liaison avec la secrétaire de séance désignée.

28.11.16 – 01 : redevance due à la commune par GRDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016

En application du décret n°2007-606 du 25 avril 2007, le taux de redevance est fixé à 0,035 € par mètre linéaire (5277 m). Le calcul de la redevance est le suivant : $\{(0,035 \times 5277 \text{ m}) + 100\} \times 1,16 = 330$ euros.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le paiement de la redevance GRDF qui s'élève à 330 euros pour l'année 2016.

28.11.16 – 02 : redevance due à la commune par GRT GAZ au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2016

En application du décret n°2007-606 du 25 avril 2007, le taux de redevance est fixé à 0,035 € par mètre linéaire (108 m).

Le calcul de la redevance est le suivant : $\{(0,035 \text{€} \times 108,00 \text{ m}) + 100\} \times 1,16 = 119$ euros.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le paiement de la redevance GRT GAZ qui s'élève à 119 euros pour l'année 2016.

28.11.16 – 03 : aliénation chemin rural °19 suite à l'enquête publique et la mise en demeure des propriétaires

Le conseil municipal en date du 17 mai 2016 a décidé de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural, pour le chemin rural n° 19 dit Ruelle de l'Amont. En effet, celui-ci a cessé d'être affecté à l'usage du public depuis la création d'une voie de contournement qui a scindé le chemin en deux et lui a ainsi fait perdre sa vocation de liaison entre la partie basse du bourg et une habitation en partie haute boisée. Dans sa partie restante, le chemin n'est plus usité.

L'enquête publique s'est déroulée du 6 septembre au 20 septembre 2016, et n'a fait l'objet d'aucune question ou commentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver l'aliénation du chemin rural n°19, dit Ruelle de l'Amont, sis entre les propriétés du 9 et du 9-A de la Haute rue,
- et, pour ce faire, invite Madame le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé.

28.11.16 – 04 : extension des périmètres d'épandages des sous-produits du SCA TISSUE France (boues polluées)

Madame le Maire rapporte que plusieurs maires du territoire de la CCAE ont reçu un dossier de demande d'actualisation et d'extension des périmètres d'épandage de sous-produits de la société SCA TISSUES France implantée à Hondouville.

Notre commune, comme celle notamment d'Heuqueville, n'a pas reçu ce dossier, qui informait d'une enquête publique se déroulant du 17 octobre au 16 novembre 2016.

Après avoir pris connaissance du dossier de demande et après avoir recherché la composition des produits qui devraient être épandus (notamment le CALCITON), Madame le Maire propose d'émettre un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- aucune information sur les effets sur le territoire de notre commune qui pourrait être impacté par voie de ruissellement et imprégnation du sol situé en amont,
- méconnaissance des effets à long terme de l'épandage de ces déchets sur les sols et les eaux souterraines. Il est à noter que ces produits sont déjà épandus (432 communes pour 50000 ha sont déjà concernées dans l'Eure).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable sur l'actualisation et l'extension des périmètres d'épandage des sous-produits sur des terres agricoles du SCA TISSUE France.

28.11.16 – 05 : bons cadeaux du personnel

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil les critères d'attribution des bons d'achat offerts au personnel.

Elle propose de renouveler cette opération pour chaque agent en activité, y compris pour les agents sous contrat de type « missions temporaires » du centre de gestion de l'Eure, sous condition d'une ancienneté de trois mois dans le poste au 31 décembre 2016.

Après avoir délibéré, le conseil adopte, à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat de 120 € aux huit agents concernés.

28.11.16 – 06 : contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Madame le Maire expose que notre commune est actuellement adhérente à un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel de la commune. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2017. Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Elle rappelle que la collectivité bénéficie déjà de ce dispositif. Le Centre de Gestion peut souscrire un contrat en mutualisant les risques, c'est pourquoi un appel d'offres va être lancé en 2017. Cette délibération a pour but de faire savoir au CDG 27 combien de communes sont intéressées, sans toutefois s'engager fermement dans la souscription. Il est aussi demandé par le conseil municipal de faire un point sur les conditions du contrat en cours.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déléguer au Centre de gestion la passation du contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires et se réserve la faculté d'y adhérer.

Recrutement du personnel administratif

Préalablement au vote des délibérations 7 et 8, Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'adjoint administratif effectuant 30 h/semaine a démissionné le 1/11/2016 inclus après un arrêt maladie débuté en novembre 2015. Depuis, son remplacement a été assuré par des agents recrutés par le service des missions temporaires du centre de gestion. L'organisation est la suivante :

- une rédactrice principale qui intervient depuis décembre 2015 à temps non complet,
- une adjointe administrative qui intervient depuis avril 2016, sur la base de 22 h par semaine.

Il est proposé de créer un emploi de droit privé et un poste de rédacteur principal.

28.11.16 – 07 : recrutement d'un agent administratif

Madame le Maire propose de recruter un agent administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 heures par semaine sous contrat de type CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi). Ce contrat à durée déterminée est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017 renouvelable selon les conditions légales (actuellement renouvelable pour 4 périodes d'un an pour les profils dérogoires).

Mme le Maire informe le conseil municipal que le CAE est un contrat qui permet à l'employeur d'obtenir une aide financière de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la proposition de Madame le Maire et de prévoir conjointement, dans la mesure du possible, une formation professionnelle.

28.11.16 – 08 : création d'un poste de rédacteur principal à temps non complet

Madame le Maire propose la création d'un poste de rédacteur principal à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur principal territorial de deuxième classe à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 18h par semaine avec effet au 1^{er} janvier 2017.

28.11.16 – 09 : révision des attributions de compensation

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs. Ce texte implique la cessation du versement de dotation solidarité.

Après négociations et avis favorable de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le conseil communautaire de la CCAE en date du 21 novembre 2016 a adopté le principe de maintien avec dégressivité du montant des attributions de compensation. Les communes de la CCAE ont obtenu un échancier dégressif jusqu'en 2031. Pour l'année 2017, le montant des attributions de compensation est maintenu à l'identique. Cette proposition doit être entérinée par toutes les communes du territoire de la CCAE pour être validée.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte la proposition de valider la révision des attributions de compensation de la CCAE au 31 décembre 2016 par 12 voix pour et 2 abstentions (Alain Druon, Salvator Targiani). Il est à noter que ces abstentions portent sur la décision de la nouvelle communauté d'agglomération (SNA) de cesser les versements, et non pas sur l'échancier dégressif proposé par la CCAE.

28.11.16- 10 : adhésion au Syndicat de Voirie Vexin Seine (SVVS) et validation des statuts afférents

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'avant la création de la CCAE, un syndicat de voirie avait en charge l'entretien des voies communales (aujourd'hui estimées à 10 073 m). En 2002, la CCAE a repris cette compétence. Dans le cadre de la création de la Communauté d'Agglomération SNA issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et ses Environs et Epte Vexin Seine, la Communauté d'Agglomération n'exercera pas la compétence voirie.

De ce fait, la CCAE restitue au 31 décembre 2016 aux communes membres la compétence voirie.

Afin de garantir la continuité du service public de voirie, il a été décidé de créer un syndicat de voirie au 31 décembre 2016, par délibérations concordantes de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, décider de la création au 31 décembre 2016 d'un Syndicat compétent en matière de voirie et d'approuver les statuts dudit syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de créer à compter du 31 décembre 2016 le Syndicat de Voirie Vexin Seine (SVVS) compétent en matière de voirie et de fourrière dans le périmètre stipulé dans les statuts joints à la présente délibération et d'adhérer à ce Syndicat à compter de sa création ;

- d'approuver les statuts dudit syndicat tels qu'annexés à la présente délibération qui précisent notamment la représentation des Communes au sein du Comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant ainsi que le mode de financement contributif ;
- de désigner Monsieur Alain MARC comme délégué titulaire et Madame Anne FROMENT comme déléguée suppléante au sein du comité syndical dudit-syndicat ;
- d'autoriser le transfert de l'actif et du passif et du personnel dédié à la compétence voirie de la CCAE au syndicat de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : Il reste un mois pour s'inscrire sur les listes électorales. La permanence du 31 décembre aura lieu de 10h à 12h et sera tenue par Madame le Maire et Denis Marc.

PLANTATION EX-SAPINIÈRE : afin de réaliser une haie à proximité des habitations dont les jardins sont contigus à l'ex-sapinière, la CEMEX, sollicitée par la commune, propose de planter dans les prochains mois une haie déstructurée composée de 150 arbustes de cinq essences différentes (cornouiller sanguin, groseillier à maquereau, cognassier du japon, fusain et forsythia), en quinconce sur trois lignes. Intentionnellement, ces arbustes de taille moyenne ne seront pas taillés afin de constituer un écran sonore, aux couleurs variées.

COMMEMORATION DU 5 DECEMBRE 2016 à 9h30 : la commémoration en hommage aux morts en Algérie, au Maroc et en Tunisie se déroulera au Monument aux Morts en présence de nombreux anciens combattants et d'élèves de l'école des Bois de Seine. La commémoration sera suivie d'un café de l'amitié à la mairie.

CHEMIN BOUAFLES-COURCELLES : Monsieur Coté, directeur CEMEX, a proposé à Madame le Maire et à ses adjoints une visite permettant de découvrir le chemin reliant Bouafles à Courcelles et a sollicité un avis sur le revêtement mis en place composé d'une semelle de grave-ciment recouverte de sable jaune produit sur place. Madame le Maire et ses deux adjointes, après avoir sollicité l'avis des membres du conseil lors de la réunion de travail, ont validé ledit revêtement.

La CEMEX s'engage à assurer l'entretien mais affirme qu'avec une utilisation normale (sans circulation d'engins à moteur), celui-ci ne se détériorera pas. L'ouverture définitive du chemin est subordonnée à l'accord de la DREAL. Dès que cet accord sera donné, une inauguration festive sera proposée.

DEMANDE DE LA CEMEX : la CEMEX sollicite une révision du PLU de la commune conduisant à modifier la qualification du grand lac de zone N (nature) en zone Ne (nature exploitable) dans le but de « surcreuser » tout ou partie du lac.

Roland BIAGETTI demande si l'exploitant a une autorisation pour concasser les cailloux et attire l'attention du conseil sur le suivi des contrats conclus avec la CEMEX. Il lui est répondu que ce dernier point est suivi par la commission « Carrières ».

Pour information, une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) aura lieu le 16 décembre 2016. Cette commission réunit l'exploitant d'une installation classée, les propriétaires et communes concernés et les associations de riverains et/ou de Défense de l'Environnement.

ATELIERS MUNICIPAUX : Madame le Maire fait savoir au conseil que les travaux d'agencement intérieur des ateliers municipaux sont en voie de réalisation. Ces travaux de grande ampleur (installation d'une plateforme) ont été menés pour proposer aux agents techniques un lieu de travail sécurisé. Mme le Maire salue le travail effectué par les agents à l'occasion de la dépose de la structure bois existante et du grand nettoyage réalisé.

Alain Marc a assuré le déchargement des palettes suite à la défection du livreur. Didier Papavoine, adjoint, et Denis Marc ont particulièrement suivi ce chantier. Des travaux d'électricité restent à mener pour voir aboutir ce gros projet de sécurisation de travail au bénéfice de nos agents.

Lors de la cérémonie des vœux du conseil municipal en date du 15 janvier, une porte ouverte sera organisée pour permettre aux administrés de découvrir cette installation.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : la mise en place d'un conseil municipal des jeunes est à l'ordre du jour de la commission « Culture, jeunesse et sports » depuis 6 mois conformément aux engagements électoraux. Ce projet s'est concrétisé par l'élection des membres du conseil le mardi 29 novembre de 16h à 19h30 après une campagne électorale menée par les jeunes candidats des six listes en lice représentant trois groupes d'âge.

Un conseil municipal inaugural et public est prévu le 03 décembre à 14h00 à la mairie. Le conseil municipal des jeunes se réunira au moins trois fois par an.

SÉJOUR SKI : une réunion d'information aux parents concernés a eu lieu vendredi 25 novembre, en présence de membres de l'Association des Andelys (CTE VACANCES VOYAGES LOISIRS ANDELYS) avec laquelle la commune a choisi d'organiser ce prochain séjour. 29 enfants sont concernés du CE1 au CM2 et malgré des invitations nominatives, seulement 6 familles ont participé à la réunion. A ce jour, 7 enfants ont manifesté leur intention de partir. Cette très faible adhésion au projet provoque des réflexions sur sa continuité. La nouvelle organisation permet à un faible nombre d'enfants de partir, ce qui n'aurait pas été le cas si nous avions gardé le système mis en place les années précédentes. Les jeunes iront dans les Alpes du Sud. Le départ est prévu le vendredi 17 février 2017 à 21 h pour une arrivée le samedi 18 au matin. Le retour à Bouafles est prévu le samedi 25 février.

TELETHON : le téléthon récolte des fonds pour lutter contre les maladies génétiques. Le repas, dont les bénéfices sont intégralement reversés à l'AFM est organisé le vendredi 2 décembre 2016 à 19h30 à la salle d'activités. Des entreprises, commerces ou artisans locaux ont versé des dons qui permettent de réaliser le repas. Ce projet est cette année encore mené par le CCAS et le Comité des fêtes. Le moto-cross organise un parcours et les bénéfices seront ajoutés à ceux du CCAS.

RAPPORT ANNUEL DU SYGOM : comme chaque année, le rapport d'activités 2015 est présenté aux élus et est mis à la disposition du public en mairie.

SPECTACLE DE NOEL : le spectacle de Noël à destination des enfants des communes de Bouafles et de Vézellon aura lieu le samedi 17 décembre à 15 h 30 à la salle d'activités. Le spectacle sera assuré par une nouvelle troupe d'artistes. Il sera suivi d'un goûter puis de la remise des cadeaux par le Père Noël en personne.

COLIS DES AINES : la distribution des colis est assurée à domicile le samedi 17 décembre à partir de 11 heures.

SOIREE CONVIVIALE ENTRE LES AGENTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL : le vendredi 13 janvier 2017, un buffet dînatoire sera offert aux agents communaux et permettra à chacun d'échanger dans une ambiance détendue et festive.

INTERVENTION DU PUBLIC :

Monsieur Fougeroux revient sur le dossier SCI TISSUES, et fait part des remarques suivantes :

- notre commune n'a pas reçu le dossier et l'information de l'enquête publique car notre territoire n'est pas directement concerné par les épandages,
- le risque de ruissellement vers les eaux souterraines est à prendre en compte, notamment concernant l'arsenic, contenu en doses non négligeables dans ces boues,
- la collecte des papiers s'effectue sur un très large périmètre national, mais seuls les départements de l'Eure et dans une moindre mesure d'Eure-et-Loir sont impactés par les épandages de déchets,
- la société SCA Tissue n'envisage pas de discussions et/ou négociations avec les associations de riverains.

Il convient d'être très vigilant sur ce dossier.

Un conseiller exprime une question d'un administré, question également posée également sur le site internet concernant le ramassage des feuilles.

- « A qui revient la charge du ramassage » ? Ce sont les agents de la commune qui en ont la charge.

Cependant, cette année les feuilles sont tombées très rapidement suite au coup de vent de la semaine passée, et, d'autre part, les agents ont été mis à contribution pour le nettoyage et déblayage des ateliers municipaux. De plus, il n'est pas possible de souffler les feuilles lorsqu'elles sont mouillées. Il est donc bien prévu que les feuilles soient retirées dès que la météo le permettra..

- Malgré tout, il est vivement souhaité que chaque riverain veille au nettoyage de son trottoir.

AGENDA :

- **5/12/2016** : commémoration au monument aux morts à 9h30.
- **17/12/2016** : distribution des colis des aînés à partir de 11h.
- **17/12/2016** : spectacle de Noël à 15h30 suivi d'un goûter et de la distribution de cadeaux par le Père Noël, à la salle d'activités.
- **15/01/2017** : vœux du conseil municipal.

